

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 8 juillet 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 3 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Hélène LAGRANGE, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Michelle TARDIEU a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX.

Absents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Jean DELAUGERRE

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-33 : MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – VALIDATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Maire explique au conseil municipal que suite à la consultation réalisée pour le marché public de prestation en procédure adaptée pour la restauration scolaire dans les écoles et centres de loisirs communaux et à l'analyse des offres réalisée par la commission d'appel d'offres du 25 juin 2025, le lot unique pour la fourniture et la livraison de repas livrés en liaison froide aux deux restaurants scolaires pour les enfants et les adultes des écoles et centres de loisirs a été attribué comme suit :

API RESTAURATION
ZA La Fontanille
Rue Julien Champclos
63370 Lempdes

Prix des repas TTC :

Enfants : 3.79 € l'1

Adultes : 5.09 € l'1

Le marché est conclu pour une durée ferme de 3 ans avec une tranche conditionnelle d'une année supplémentaire.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 11 JUIL. 2025

Berger
Levrault

ID : 063-200083921-20250708-202533A-DE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution telle que détaillée ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'attribution du marché public de prestation pour la fourniture et la livraison de repas livrés en liaison froide aux deux restaurants scolaires pour les enfants et les adultes des écoles et centres de loisirs telle qu'énoncée ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 8 juillet 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 9 juillet 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,

Yves FERRIER

